

L'An Deux Mille Dix, le QUATRE MARS à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**
PRESENTS – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL – SOURISSE – M. LEPELLETIER – Mme DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mme FATOME – M. PINEL – Mme LEFEVRE – M. BURNOUF – Mmes GESNOUIN – LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLED – M.NOLLEAU – Mme BLAIZOT – M. PAIS
ABSENTS EXCUSES – M. LEONARD (pouvoir à Mme MESNIL) – M. HARANT (pouvoir à M. LIOT) – M. LOAS (pouvoir à M. le Maire) – M. BLAIZOT (pouvoir à Mme BLAIZOT)
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

OBJET – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs – Création de postes

Il est exposé au Conseil Municipal que les Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C vont prochainement se réunir afin d'étudier les propositions au titre de la promotion interne.

Aussi, il convient de créer les postes nécessaires à l'éventuelle nomination des agents proposés à savoir :

- 1 poste d'ingénieur territorial à temps complet
- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

Date d'effet : 1^{er} mars 2010

Ceci exposé, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs à effet du 1^{er} mars 2010

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des finances, des ressources humaines et des nouvelles technologies

Après en avoir délibéré

AUTORISE la création des postes définis ci-dessus à effet du 1^{er} mars 2010

Le Maire,

André ROUXEL

